

L'INFO-Scott

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Volume 5 numéro 27 • septembre 2010

SECTION

Loisirs

COURS DE SECOURISME SOINS D'URGENCE

Comment intervenir en situation d'urgence?

Cette formation de 8 heures prépare le participant à intervenir lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins particuliers. Vous pourrez appliquer les premiers secours dans votre quotidien!

Clientèle : Adolescents et adultes (16 ans et plus)

Coût : 45 \$ (résident) 68\$ (non-résident)
Comprend le manuel de premiers secours de la Fondation des maladies du coeur du Québec.

Horaire : Samedi le 16 octobre 2010 de 8h30 à 16h30

Endroit : Bureau municipal

Responsable : Instructeur reconnu par la fondation des maladies du coeur.

Message : * Maximum de 12 participants
* Apportez votre lunch pour le dîner.
* Certificat valide 2 ans.

Inscriptions auprès du service de loisirs
418-387-2037

VOTRE SANTÉ PAR L'ACTIVITÉ

Activité gratuite!

Séance d'activités de mise en forme pour les aînés, et ce, pour tous les niveaux de condition physique. Rencontre d'une heure remplie d'activités de musculation, d'équilibre, de stimulation intellectuelle, d'exercices de mémoires, de détente et de plaisir!

Venez essayer, c'est gratuit!

Vendredi 1^{er} octobre de 13h30 à 14h30 à la salle du conseil 1-8^e rue.

Étant donné que le local est restreint, nous avons de la place pour 15 personnes, inscriptions obligatoires auprès du service des loisirs au 418-387-2037

BOIS À VENDRE

Débroussaillage réalisé sur le terrain du Manoir Atkinson. Quelques cordes de bois d'environ 4 pieds de long à vendre.

Soumissions au plus tard le 4 octobre 2010 à 16h, au 1070 route Kennedy Scott.



LANCEMENT DE LIVRE

DIMANCHE LE 26 SEPTEMBRE 2010
à la bibliothèque municipale de Scott



13h30 Conférence de l'auteur :

Conciliation Travail-Bonheur

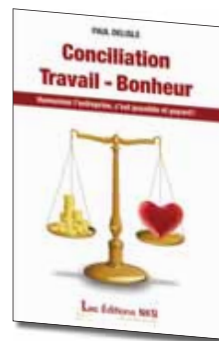
Résident de Scott depuis plusieurs années, l'auteur Paul Delisle, président fondateur de Gestion Conseil OPERH et consultant passionné à la PME québécoise partage ses connaissances quant à la l'évolution des pratiques d'affaires et de la conquête du bonheur.

{Le bonheur demeure un sujet d'actualité culturelle mondial de tous les temps [...] avons-nous davantage à contribuer à l'atteinte de notre bonheur personnel et collectif?}

14h30

Conférence de l'éditeur : Les éditions NKS

L'entreprise est née en 2009 et est installée dans la région de Québec. Son expertise a été inspirée par deux auteurs ayant connu des succès autant par leurs livres que par les conférences données.



Réservation et information auprès du service des loisirs
418-387-2037

CERCLE DE FERMIERES DE SCOTT

Mardi 12 octobre 2010
PORTES OUVERTES, parlez-en !

Invitées : Mme Louise Carrier (décoration d'Halloween)
Mme Chamberland du Lien-Partage
Prévoir le matériel de décoration pour la prochaine réunion
Comptoir libre : spécialité Halloween

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX: LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H ET 13 H 30 À 16 H 30

DATES À RETENIR

OCTOBRE						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11 Action de grâces	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Assemblée du conseil municipal



Cueillette des ordures ménagères



Cueillette sélective recyclage



Ouverture de la bibliothèque
Lundi : 18 h 30 à 20 h 00
Mardi : 13 h 00 à 15 h 00
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 00



Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

Section Loisirs

Votre conseil... en bref

Info-bibliothèque

Viactive 2010-2011

Rentrée scolaire à l'École L'Accueil

MRC Nouvelle-Beauce

Mise en conformité des installations septiques

Club FADOQ de Scott

VOTRE CONSEIL... en bref

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Ajournement du 16 août 2010

1- Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver.

Option A : 3 ans 5 619,00 \$ / km + taxes
Option B : 5 ans 5 589,00 \$ / km + taxes

Acceptation des Constructions Edguy Inc. étant le seul soumissionnaire pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité et ce, pour une période de cinq (5) ans pour un montant de 5 589,00 \$ / km + taxes et ce, pour une longueur totale en kilomètres de 14,93 km. La soumission est conforme en tous points.

2- Soumission pour la collecte des ordures ménagères.

Ouverture des soumissions à 14h00

Trois (3) soumissions déposées et conformes

Nom de la compagnie

Option A

Option B

Véolia ES Matières Résiduelles Inc.

Collecte grosses vidanges 2 fois/année

Collecte grosses vidanges à chaque cueillette

Montant avant taxes : 216 796,58 \$

Montant avant taxes : 204 431,76 \$

Gaudreau Environnement Inc.

Collecte grosses vidanges 2 fois/année

Collecte grosses vidanges à chaque cueillette

Montant avant taxes : 250 403,29 \$

Montant avant taxes : 290 157,13 \$

Services Sanitaires DF de Beauce Inc.

Collecte grosses vidanges 2 fois / année

Collecte grosses vidanges à chaque cueillette

Montant avant taxes : 175 600,00 \$

Montant avant taxes : 178 000,00 \$

Acceptation de la soumission de : Services Sanitaires DF de Beauce Inc. étant le plus bas soumissionnaire pour la collecte des ordures ménagères et ce, pour une période de 4 ans pour un montant de 178 000,00 \$ avant taxes. La collecte des grosses vidanges s'effectuera à chaque cueillette (option B). Le contrat débutera le 1^{er} janvier 2011 pour se terminer le 31 décembre 2014. Toutes les soumissions étant conformes en tous points.

3- Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un terrain sans services afin d'y construire un jumelé sur le lot numéro 4 206 686. Le dossier sera à discuter lors d'une prochaine assemblée.

4- Le dossier pour la présentation de l'estimé pour l'agrandissement des étangs sera à discuter lors d'une prochaine assemblée.

5- Une lettre d'intention d'achat d'une parcelle de terrain pour une possibilité de développement résidentiel.

6- Autorisation de vente d'une parcelle de terrain dans la rue Bellevue. Le propriétaire peut vendre une parcelle de terrain située à l'arrière des résidences dans la rue Bellevue à ceux qui semblent intéressés et ainsi permettre l'agrandissement de leur terrain tout en laissant à la Municipalité lors de l'acquisition, de conserver la possibilité d'avoir assez de terrain pour la construction à l'arrière des dites résidences.

7- La Municipalité donne l'autorisation à Monsieur Daniel Létourneau, excavateur situé au 104, avenue Simard d'exécuter les travaux nécessaires chez lui mais la Municipalité ne défraie aucun montant pour le matériel requis. Les travaux devront s'effectuer sous la surveillance de Monsieur Ghislain Jacques, inspecteur municipal.

8- Demande amendée d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole. La Municipalité approuve le plan préparé par BPR le 2 août 2010 sous le numéro AO-ML26513-C-SK07 et autorise la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats à déposer à la Commission de protection du territoire agricole une demande amendée d'autorisation pour requérir l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots 3 895 437 et 2 721 655 pour permettre l'installation des conduites d'égoût et d'aqueduc. Que la Municipalité exprime, conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1, son appui à cette demande faite pour fins d'utilités publiques pour les motifs exposés au préambule.

9- La Municipalité effectuera les démarches nécessaires afin de prendre les informations supplémentaires pour s'assurer de la légitimité du droit acquis lors d'une vente ou d'une location de cet établissement et de s'assurer d'avoir les bonnes données de la part du vendeur ou de son acquéreur afin de savoir ce que sera la nouvelle vocation de la bâtisse. Un suivi se fera par la suite au demandeur.

10- Acceptation de l'estimé du pavillon municipal des baigneurs présenté par Monsieur Yvan Deschênes, architecte, pour un total de 300 474,19 \$.

Séance extraordinaire du 30 août 2010

1- Mandat accordé à Me Yves Boudreau de la firme Tremblay, Bois, Mignault pour la préparation d'un protocole d'entente avec la Cache à Maxime pour le projet d'agrandissement des étangs et le raccordement du système d'aqueduc et d'égoût afin de les desservir.

2- Règlement numéro 266 abrogeant tous les règlements antérieurs et décrétant un emprunt et une dépense de 2 119,140 \$ remboursable en 20 ans pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égoût et pour l'agrandissement de la station d'épuration des étangs et autres frais connexes.

3- Avis de motion donné par le conseiller Frédéric Vallières qu'un règlement portant le numéro 267 et ayant pour objet le prolongement du système d'aqueduc et d'égoût afin de desservir la Coopérative d'Habitation de Scott et la Société d'Habitation du Québec et une partie d'un futur développement au coût de 303 800 \$.

4- Engagement de Madame Ginette Moore à titre de secrétaire-réceptionniste à raison de 2 jours/semaine, soit les lundis et vendredis.

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

1- Acceptation de la correction de l'article numéro 5 du règlement d'emprunt numéro 254 concernant le tableau de répartition des unités et ayant pour objet l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égoût pour desservir la Cache à Maxime.

2- Acceptation du 2^{ème} projet de règlement numéro 265 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 afin de modifier la marge de recul latérale dans la zone A-4.

3- Acceptation du règlement numéro 260 concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égoût sanitaire et pluvial.

4- Acceptation du règlement numéro 267 ayant pour objet le prolongement du système d'aqueduc et d'égoût afin de desservir la Coopérative d'Habitation de Scott et la Société d'Habitation du Québec, situés au 40 et 48, 16^e Rue.

5- Demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'assainissement des eaux usées et le prolongement des services pour le secteur de la Cache à Maxime. La Municipalité de Scott demande les autorisations nécessaires pour ces travaux, autorise BPR Inc. à soumettre les demandes d'autorisation au MDDEP en son nom, s'engage à transmettre au MDDEP lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de BPR Inc. quant à leur conformité, et ce, au plus tard deux mois après la mise en service des installations. La Municipalité s'engage à respecter les

exigences de rejet établies par le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), elle s'engage également à réaliser le programme de suivi standard et à transmettre les résultats du programme de suivi du MDDEP. La Municipalité s'engage à utiliser et à entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation.

6- Constat d'infraction (9093-5537 Québec Inc.) pour non respect de la réglementation municipale.

7- Recommandation du CCU pour l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble pour la Cache à Maxime.

8- Acceptation de la subvention pour l'amélioration du réseau routier 2010-2011 pour une subvention maximale de 12 000 \$ pour les travaux dans la route Carrier et la rue Drouin. Le coût total des travaux s'élève à 33 298,1.

9- Acceptation au raccordement du réseau municipal pour trois résidents de la rue Brochu et ce, à leurs frais. Lors du raccordement dans la rue Lemieux, la présence de l'inspecteur municipal est obligatoire. Chaque propriétaire fournira au préalable une servitude notariée temporaire et permanente avant le raccordement et devra se conformer au règlement numéro 260 concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égoût sanitaire et pluvial.

10- La Municipalité ne contribue pas financièrement à la demande de commande pour la semaine de reconnaissance des familles d'accueil du territoire Chaudière-Appalaches, n'étant pas prévu au budget.

11- La Municipalité accorde un montant de 100 \$ afin d'aider financièrement les Filles d'Isabelle, cercle MGR Audet 1134 pour l'organisation de leur brunch bénéfique qui aura lieu le 26 septembre prochain.

12- Acceptation de la demande de dérogation mineure afin d'y construire un chalet sur les terrains du Parc Rare Inc. sur le lot numéro 569-10 mais on lui recommande l'implantation de celui-ci à 1,5 mètres des limites de propriété.

13- Refus à la demande de dérogation 16 août dernier concernant la subdivision d'un terrain sans services afin d'y construire un jumelé sur le lot 4 206 686. La dérogation étant considérée comme majeure.

14- Un constat d'infraction a été émis au propriétaire du lot numéro 2 720 671 pour non respect à la décision du refus pour sa demande de dérogation (Implantation d'un cabanon sur un terrain vacant dans la route Carrier). Le conseil municipal a mandaté la firme Tremblay, Bois, Mignault, avocats afin de préparer une mise en demeure qui lui sera transmise suite aux procédures entreprises.

15- La demande d'installation d'une sentinelle à l'entrée du terrain de jeux, face au 17, 6^e Rue sera reportée au budget 2011.

16- Suite à la demande de la propriétaire sise au 19, 14^e Rue afin de faire l'installation d'un drain face à sa résidence, une vérification sera faite dans les plus brefs délais et si des travaux majeurs s'imposent, le dossier sera reporté au budget 2011.

17- La demande sera prise en considération concernant la construction d'une résidence pour personnes du 3^e âge dans notre municipalité.

18- Engagement de Monsieur Vincent Rhéaume à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité suite à la considération de Monsieur Frédéric Marcoux, directeur du Service Incendie par intérim.

INFO-Bibliothèque



Des nouveautés sur les tablettes dès la mi-octobre.

Réouverture le mardi après-midi à partir du 21 septembre.

Les heures d'ouverture seront de 13h00 à 15h00.

VIACTIVE 2010-2011

Reprise des activités de Viactive, mercredi le 6 octobre à 13h30 à la salle St-Maxime ainsi que tous les mercredis suivants.

Bienvenue à toutes les personnes qui veulent rester en forme par des exercices légers à modérés. C'est aussi l'occasion de socialiser avec d'autres.

Nous vous attendons avec plaisir...et c'est gratuit.

Information : Monique (418) 387-5569

Rose (418) 387-7713

GESTION MARALI ENR. Jean-Marc Deblois, propriétaire
299, Desjardins, Scott Qc G0S 3G0

Fauchage de terrains vacants, bûchage de terrain et jardin, nivelage de terrain, déneigement
Tél.: 418 387-3870 Rés.: 418 387-6318

Accair Inc.
R.B.Q. 8291-5588-50
accair@bellnet.ca

• VENTE • SERVICE • ENTRETIEN • RÉPARATION • INSTALLATION

CHAUFFAGE • CLIMATISATION • THERMOPOMPE

INDUSTRIEL • COMMERCIAL • RÉSIDENTIEL
TÉL.: 872-5632 TÉL.: 843-1825

Omnia Groupe Conseil inc.

Gestion Comptabilité Fiscalité

À votre service depuis 1993

- Service de comptabilité générale
- Tenue de livres
- Préparation d'états financiers
- Déclarations TPS/TVQ
- Rapports d'impôt personnel et d'entreprise
- Aide au démarrage d'entreprise
- Service de paie
- Rapport CCQ-I

Érick Béland, CMA, BAA, CSCC
1687, rang St-Étienne, Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-3308 • Téléc. : 418 387-3437
omnia@globetrotter.net



Desjardins Caisse populaire du Nord de la Beauce

Siège social

106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 882-5637

Centre de services de Scott

1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 387-6547

EXCAVATION DANIEL LÉTOURNEAU INC.

MINI-EXCAVATION - TERRASSEMENT - MARTEAU HYDRAULIQUE

BUREAU: (418) 387-3148

CELL.: (418) 386-6466





C'est sous le signe de la bonne humeur que s'est déroulée la rentrée scolaire le 30 août dernier à Scott. Les enfants portaient fièrement leur clé de couleur au cou en tentant de découvrir qui était leur enseignant(e). Dans l'après-midi, les élèves ont vécu plusieurs activités qui se déroulaient soit dans certaines classes, au gymnase ou à l'extérieur. Le plaisir était au rendez-vous et cela pouvait se lire sur le visage de plusieurs enfants. Souhaitons que ce soit le début d'une belle année scolaire !



La MRC de La Nouvelle-Beauce, partenaire de la SHQ, offre certains programmes d'aide financière. Voici un résumé des critères d'admissibilité pour chacun d'eux.

Programme RénoVillage

Ce programme vise les propriétaires-occupants à faible revenu qui désirent corriger des déficiences majeures pouvant affecter la santé et la sécurité des occupants.

- Le demandeur doit être propriétaire-occupant.
- Ne pas avoir bénéficié d'un programme de la SHQ, à l'exception du Programme de réparations d'urgence (PRU). La date d'émission du chèque en fait la preuve.
- L'évaluation municipale doit être de moins de 90 000 \$ pour une résidence unifamiliale (sans le terrain).
- Votre propriété ne doit pas être située dans la zone inondable (cote 0-20 ans). De plus, si votre propriété est située dans une municipalité de 5 000 habitants et plus ainsi que dans un secteur desservi par les deux services, c'est-à-dire par l'aqueduc et l'égout, vous n'êtes pas admissible.
- Le revenu familial (avant déductions) ne doit pas excéder :
27 600 \$ pour 1 personne seule;
31 200 \$ pour 2 à 3 personnes;
34 200 \$ pour 4 à 5 personnes;
36 300 \$ pour 6 personnes et plus.
* On retient 25 % du revenu des enfants, âgés de 18 ans et plus, qui travaillent.
- Les travaux admissibles sont des déficiences majeures mettant en danger la sécurité et la santé des occupants. Les travaux doivent être évalués à 2 000 \$ et plus.
- Le montant maximum de l'aide financière est de 10 000 \$, mais peut être moindre selon vos revenus, la taille de votre ménage et l'évaluation des travaux à effectuer.

Programme de réparations d'urgence (PRU)

Ce programme ressemble beaucoup à RénoVillage. Voici ce qui le diffère:

- Le revenu familial (avant déductions) ne doit pas excéder :
17 500 \$ pour 1 personne seule;
21 500 \$ pour 2 à 3 personnes incluant un couple;
24 500 \$ pour 4 à 5 personnes;
27 000 \$ pour 6 personnes et plus.
(Une petite différence des revenus s'impose pour la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et la Ville de Sainte-Marie.)
* On retient également 25 % du revenu des enfants, âgés de 18 ans et plus, qui travaillent.
- Les travaux admissibles sont ceux qui visent la correction des déficiences majeures les plus urgentes à effectuer au bâtiment. Aucun minimum de coût n'est exigé pour l'exécution des réparations d'urgence.
- Le montant maximum de l'aide financière est de 6 000 \$.
- Ne pas avoir bénéficié du présent programme au cours de la dernière année et de RénoVillage au cours des cinq dernières années.
- Pour les autres critères, ils sont identiques à RénoVillage.

N.B. On peut bénéficier du programme RénoVillage et cinq ans plus tard, recevoir le programme PRU.

Dans le sens inverse, on peut bénéficier du programme PRU et un an plus tard, recevoir le programme RénoVillage.

Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Ce programme vise les propriétaires ou locataires qui ont besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement afin qu'ils puissent continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire.

- Être âgé de 65 ans et plus.
- Avoir de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile.
- Le revenu familial (avant déductions) ne doit pas excéder :
17 500 \$ pour 1 personne seule;
21 500 \$ pour 2 à 3 personnes incluant un couple;
24 500 \$ pour 4 à 5 personnes;
27 000 \$ pour 6 personnes et plus.
(Une petite différence des revenus s'impose pour les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon et la Ville de Sainte-Marie.)
Les travaux admissibles sont ceux entre autres qui peuvent vous aider à entrer et à sortir plus facilement de votre résidence, à utiliser plus aisément les commodités de votre cuisine ou de votre salle de bain, par exemple : main courante, barres d'appui, interrupteurs, prises de courant, etc.
- Le montant maximum de l'aide financière peut atteindre 3 500 \$ si vous faites exécuter les travaux par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.
OU de 1 750 \$ si vous ne faites pas exécuter les travaux par un tel entrepreneur (coûts des matériaux ou équipements seront considérés seulement).
- Ne pas avoir bénéficié du présent programme au cours des trois dernières années pour la maison ou le logement que vous occupez.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Ce programme s'adresse aux personnes handicapées et limitées dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes. Les travaux peuvent modifier ou adapter le domicile (résidence unifamiliale ou logement) pour pouvoir y entrer et y sortir plus facilement, installer une rampe d'accès extérieure, réaménager une salle de bain, élargir des cadres de portes, etc. Tout d'abord, vous devez demander le formulaire d'inscription à votre CLSC ou directement à la SHQ. Par la suite, ce formulaire dûment complété doit être transmis à la SHQ afin de vérifier votre admissibilité. Enfin, la SHQ le fera parvenir à un ergothérapeute de votre CLSC qui prendra en charge votre dossier et produira un rapport pour ensuite le transmettre à la MRC. Celle-ci entrera en communication avec vous.

L'aide financière pour ce programme peut atteindre **16 000 \$**, voir même jusqu'à **23 000 \$** pour les cas particuliers et jusqu'à **33 000 \$** pour des équipements spécialisés.

Pour de plus amples informations relativement à ces programmes ou faire une demande, veuillez composer le 418-387-3444, poste 115 ou poste 123.

Montant final versé par Hydro-Québec pour le projet de réaménagement de la piscine de Scott.



MONTANT CUMULÉ

5 980 \$

OBJECTIF

5 082 \$

Merci à tous ceux et celles qui ont rempli le formulaire diagnostique d'Hydro-Québec!



Entrepreneur général en excavation
418 387-6270

Gaétan Turcotte
500, 1^{re} Avenue, Parc Industriel
Sainte-Marie (Québec) G6E 1B5
Télé.: 418 387-3988



Livraison gratuite
à Scott

418 387-3340

15 de rabais avec tout achat de 10 \$ et plus (sauf médicaments)



JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

Tremblay
Cossette
Gaudreau & ass.

Me Marie-Claude Lacroix
Notaire, conseillère juridique

418 651-2420
Télé.: 418 651-4381

PLACE DE LA CITÉ, Tour Cominar
11^e étage, bureau 1150
2640, boul. Laurier, Sainte-Foy
(Québec) G1V 5C2

Les Équipements motorisés
J.-A. MARCOUX INC.

SIMON MARCOUX

Vente et service :

- Scies à chaîne
- Génératrice
- Tondeuse
- Chasse-neige
- Tracteur à jardin

526, des Érables, St-Elzéar, QC G0S 2J0
Tél.: (418) 387-2509 Fax: (418) 386-1541
j.a.marcoux@globetrotter.net
www.jamarcoux.com

Arpenteurs-Géomètres
Boulduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.

Michel Boulduc, a.-g. • Robert Mathieu, a.-g.
François Lehouillier, a.-g.

- Saint-Georges, Beauce
- Sainte-Marie, Beauce
- Saint-Joseph, Beauce
- Lac-Mégantic, Estrie
- Lac-Etchemin, Bellechasse
- Sainte-Foy, Québec

564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
418 387-5004



FABRICATION CLEMENT INC.
Spécialiste tiroirs - Meubles sur mesure

Clément Marcoux, prop.

Tél. : 418 387-6286
Télé.: 418 387-6582
1514, route Kennedy Nord
Scott (Québec) G0S 3G0

1798, route Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
info@couverioscott.com



COUVOIR SCOTT LTÉE



R.B.O. 188573824113

Keven Turcotte

Tél. : 418 387-5309
Fax : 418 387-3988

500, 1^{re} Avenue, Parc Industriel
Sainte-Marie (Québec) G6E 1B5

Émile Bilodeau & Fils inc.

1153, RUE ST-GEORGES
SAINT-BERNARD (QUÉBEC) G0S 2G0
TÉL. : 418 475-6655 • TÉLÉC. : 418 475-4429



ARBORICULTURE
RENAULD VACHON INC.

SERVICE DE NACELLE ET DE CHIPPEUR DISPONIBLE
Renauld Vachon inc.
Tél. : 418 387-8376 • Cell. : 418 386-7457
Fax : 418 386-1969 • essouchage@hotmail.com

TAILLE, ÉLAGAGE, ABATTAGE,
ESSOUCHAGE ET PLANTATION
D'ARBRES, DE POMMIERS,
D'ARBUSTES ET DE HAIES

90, rue du Lac
Scott, Beauce
(Québec) G0S 3G0

TÉL. : 418 387-3093

TÉLÉC. : 418 387-1272

PROPRIÉTAIRE : Bruno Drouin

26, RUE DROUIN, SCOTT (QUÉBERG) G0S 3G0
www.brunodrouin.com



Nathalie Fournier, prop.
6, 3^e Rue, Scott
(Québec) G0S 3G0

Tél. : 418 387-6682

Jimmy Doyon
102, rue du Menuisier
Saint-Isidore (Québec)
418 955-6049
418 254-1472



DÉPANNÉUR BROCHU • Scott 418 387-2102

LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

En 2007, la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce instaura un service régionalisé de vidange des fosses septiques sur son territoire. L'implantation de ce service a permis d'obtenir un portrait des installations septiques des résidences / chalets / commerces / industries qui ne sont pas raccordés au réseau d'égout sanitaire municipal et qui ne disposent pas d'installations septiques conformes. Les eaux usées sont souvent déversées directement dans l'environnement.

Afin de corriger la situation, un consensus a été établi au conseil de la MRC. Les municipalités invitent les citoyens à se conformer à la réglementation gouvernementale sur les installations septiques d'ici le 31 décembre 2011. Au-delà de cette période, les municipalités procéderont à une vérification systématique des installations septiques et exigeront, par le biais d'avis d'instruction, la mise en conformité dans un délai restreint.

Pourquoi une installation septique?

Dans les zones urbaines, les villages, la ville, là où la densité de la population le justifie, les eaux usées sont canalisées vers des ouvrages de traitement collectifs, les étangs d'épuration des eaux usées.



Figure A1 : L'assainissement collectif

Dans les zones rurales, la faible densité d'occupation du territoire, la grandeur des terrains ainsi que la capacité d'épuration et d'évacuation du terrain naturel permettent d'assainir les eaux usées par des équipements implantés sur chaque terrain, les installations septiques.



Figure A2 : L'assainissement autonome

Qu'est-ce qu'une installation septique?

Une installation septique se compose d'une fosse septique et d'un système de traitement.

La fosse septique sert à clarifier les eaux usées par la décantation des matières en suspension et la rétention des matières flottantes. Le système de traitement permet d'épurer les eaux clarifiées de la fosse septique lors de leur infiltration dans le sol ou avant leur rejet dans l'environnement.

Le choix du type d'installation septique adaptée à chaque situation repose sur les conditions suivantes :

- ↳ L'épaisseur de la couche de sol naturel non saturé;
- ↳ La perméabilité du terrain;
- ↳ La superficie disponible;
- ↳ La pente du terrain;
- ↳ Les distances à respecter (puits, limites de terrain, cours d'eau, arbres, bâtiments...)

Le terrain n'est pas assez grand?

Il peut arriver que le terrain ne soit pas assez grand pour recevoir l'installation septique adaptée à votre propriété. Il vous est possible d'acquiescer du terrain d'un voisin. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet d'acquiescer du terrain pour se conformer à la réglementation municipale sans avoir à obtenir d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) lorsque la résidence était déjà construite lors de l'entrée en vigueur de la loi pour la municipalité. (9 novembre 1978 pour Saint-Isidore et 13 juin 1980 pour les autres municipalités). Ainsi, le terrain peut être agrandi jusqu'à 3 700 mètres carrés s'il est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac, ou jusqu'à 2 500 mètres carrés dans les autres cas. Au-delà de ces superficies, une autorisation de la CPTAQ devient nécessaire.

Certificat d'autorisation

La construction d'une installation septique nécessite un certificat d'autorisation de la municipalité. La réglementation exige qu'un professionnel prépare un rapport d'analyse de sol de même qu'un plan de localisation de l'installation septique à construire adaptés à chaque propriété.

1. Un rapport d'analyse de sol comprend :

- Un croquis localisant les différents échantillons de sol effectués;
- La méthode d'échantillonnage avec les résultats;
- Un plan et un profil de l'installation à réaliser;
- Un tableau de localisation de l'installation à réaliser comprenant les normes à respecter;
- Un devis de construction de l'installation à réaliser.

2. Un plan de localisation comprend :

- Les limites du terrain visé;
- La localisation de tout bâtiment, lac, cours d'eau, puits pouvant influencer la localisation de l'installation septique à réaliser;
- La localisation de l'installation septique à réaliser;
- Les dimensions et la superficie de terrain à acquiescer dans le cas d'un terrain de superficie insuffisante pour réaliser l'installation septique;
- La topographie du site.

C'est à l'aide de ces deux documents que vous pourrez savoir quel type d'installation peut être construit sur votre propriété, si votre terrain est assez grand, avoir une idée des coûts relatifs à ce nouvel équipement.

Programme d'aide financière?

Les travaux qui visent à rendre conforme une installation septique peuvent être admissibles à un programme d'aide financière. Le programme **Rénovillage** de la Société d'habitation du Québec peut dans certains cas apporter une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 10 000 \$ pour réaliser des travaux relatifs à une installation septique. Ce programme s'applique dans toutes les municipalités, et vise des propriétés dont la valeur maximale est de 90 000 \$ (évaluation municipale uniformisée) et s'adresse à des personnes à faibles revenus. La MRC de La Nouvelle-Beauce est gestionnaire de ce programme.

Enfin, certaines municipalités ont décidé d'encourager leurs contribuables en aidant à défrayer le coût des rapports d'analyse de sol et des plans de localisation. Le bureau de votre municipalité peut vous informer à ce sujet.

Rapports d'analyse de sol et plans de localisation

*** Afin de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité, les municipalités de concert avec la MRC de la Nouvelle-Beauce vous offrent un nouveau service soit la préparation d'un rapport d'analyse de sol et d'un plan de localisation adaptés à votre propriété. Ces documents, préparés à la suite d'une visite de votre propriété, vous sont offerts au montant de 550 \$ taxes en sus (n'inclut pas le coût de la pelle mécanique). Si vous désirez bénéficier de ce service, veuillez communiquer avec la MRC de la Nouvelle-Beauce au 387-3444, postes 144 ou 151, ou encore avec l'inspecteur en bâtiment de votre municipalité.

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE --- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE --- RÉNOVILLAGE

La MRC de la Nouvelle-Beauce, partenaire de la SHQ, offre certains programmes d'aide financière aux propriétaires de résidences dont le programme **RÉNOVILLAGE**. L'aide financière ne peut dépasser 10 000 \$. Le pourcentage d'aide varie entre 20 % et 90 %. La MRC dispose d'un budget annuel limité et le programme ne s'applique pas aux personnes ayant déjà reçu un montant du programme Rénovillage.

- Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants d'une résidence permanente dont le revenu du ménage ne dépasse pas le maximum du tableau ci-dessous (700 % des revenus du ou des propriétaires) + 100 % des revenus du conjoint(e) + 25 % des revenus des autres membres du ménage âgés de 18 ans et plus ne fréquentant pas un établissement scolaire à plein temps).

Ménage	1 pers.	2-3 pers.	4-5 pers.	6 pers. et +
Revenu max.	27 400 \$	31 200 \$	34 200 \$	36 300 \$

- La valeur uniformisée maximale du bâtiment est de 90 000 \$ (sur le compte de taxes municipales « valeur du bâtiment » x « facteur comparatif » = « valeur à considérer »);
- Dans le cas des installations septiques, celles-ci peuvent bénéficier du programme uniquement dans les cas suivants:

1. Il y a retournement ou sous-sol ou;
2. Il y a ruissellement des eaux usées sur le terrain ou dans un fossé le long du terrain en question ou;
3. La résidence comporte une déficience menaçant la sécurité des occupants et dont le coût de la correction est d'au moins 2 000 \$. Dans ce cas, le montant de l'aide financière restante pour atteindre le maximum de 10 000 \$ peut être utilisé pour conformer votre installation septique si vous avez reçu un avis d'instruction de la municipalité vous obligeant à vous conformer.

Pour toute information supplémentaire, veuillez composer le 418-387-3444, poste 115.

LE CLUB F.A.D.O.Q. DE SCOTT

Membres du comité

Normand Tremblay	Président	418-882-0332
Huguette Roy	Vice-Présidente	418-387-2400
Lucille Drouin	Secrétaire-Trés.	418-387-2384
Jolyne Rodrigue	Directrice	418-387-2569
Pierrette Mercier	Directrice	418-882-2253
Ernest Patoine	Directeur	418-387-2114
Patrick Carrier		418-387-6093

Cartes de membres au coût de 20.00\$
Pour information contactez-nous!!! Merci

ACTIVITÉS OCTOBRE 2010

- 5 OCTOBRE**
Tournoi de Whist à 20h00
(salle St-Maxime, sous-sol église)
- 15 OCTOBRE**
Bingo à 19h30 (salle St-Maxime)
- 16 OCTOBRE**
Soirée de danse à 20h00
(salle multifonctionnelle *école*)
Orchestre Pomerleau
- 19 OCTOBRE**
Tournoi de 500 à 13h30
(salle St-Maxime)
- 26 OCTOBRE**
Semaine des Caisses Desjardins
Spécial Scott
Tournoi de 500 à 13h30
(salle St-Maxime)

Venez prendre part à nos activités et nous sommes heureux de vous accueillir.

La direction 2010-2011



MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES



Pour **TOUS** vos besoins en

Les Impressions Reflet

IMPRIMERIE CONCEPTION IMPRESSION

17, rue Commerciale
Saint-Anselme, Qc G0R 2N0

418 885.4848 Pierre Giguère propriétaire

Fax: 418.885.4858 • imreflet@globetrotter.qc.ca

Aménagements Pare Nature

Aménagements paysagers

Pavés, murs, Jardins d'eau, Mosaïques

Bruno Paré prop
Scott, Québec
418 386-1840

Coiffure Lyne Sylvestre

* Trichologie * Coiffure
* Shiatsu Capillaire

26, rue Gaudreau
Scott (Québec) G0S 3G0

(418) 389-0113 www.coiffurelynesylvestre.com

Solutions GA

informatique & téléphonie

Toujours à votre service!

COMBA HP BELL Partenaires d'affaires

440, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie
418.386.3757 • www.solutionsga.net

LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN

Tél. : 418 387-9041 • 1 800 203-8827
www.entreprisesclaudéboutin.com

- Dépeçage et nettoyage de porcelaines, faïences, marbres et pierres.
- Inspection et consultation avec caméra couleur et localisateur.
- Portage de grilles de canalisations, préformes et citernes.
- Portage en tout genre avec des équipements performants.
- Intervention en espèces clées.
- Vidange sélective et traditionnelle de fosses septiques et puissards.

BOUCHERIE VEILLEUX

Francis Veilleux propriétaire

IGA extra

1000, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Québec G6E 1M2
Téléphone : (418) 386-5744, poste 231
Télécopieur : (418) 386-5426

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.

• SERVICE • INSTALLATION • ALARME

• INDUSTRIEL • COMMERCIAL • RÉSIDENTIEL

(418) 387-3040

ROGER DROUIN Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

Construction Sylvain Lecours

Entrepeneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott (Québec) G0S 3G0

Licence RBQ : 8253-2953-20
Membre de l'A.P.C.H.Q.

QUALITÉ RÉNOVATION ENTREPRENEUR AGACÉ

MATELAS DAUPHIN

Jacques Charette, propriétaire
321, route Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0

Tél. : 418 387-5451

PISCINES STE-MARIE Inc.

SPAS & SAUNAS

1048, boul. Vachon Sud
Sainte-Marie (Québec) G6E 2S5
Tél. : 418 387-4670
Sans frais : 1 877 387-4670
www.piscinestemarie.com

Savoie Roy

SAINT-ÉTIENNE
975B, route Laqueux
St-Étienne-de-Lauzon Qc G6J 1T5
418 836-4122

BREAKEVILLE
36, rue du Ruisseau, bureau 200
Breakeville Qc G0S 1E2
418 832-1950

DR. NIRELLE SAVOIE DR. STÉPHANE ROY

Encouragez-les!